

Le second doit être combattu d'une part en montrant le caractère inévitable de l'internationalisation des capitaux, des moyens de production et des échanges, d'autre part en complétant par la démonstration de l'impossibilité la plus totale d'une économie autarcique. A cet égard il n'est pas inutile de rafraîchir la mémoire des réformistes du PCF qui semblent avoir oublié à la fois le "Manifeste" de Marx et "L'impérialisme stade suprême..." de Lénine.

Enfin, il est clair qu'on ne bloquera pas le processus d'internationalisation des capitaux, de la production et des échanges en défendant le SPN. Affirmer une telle orientation revient à dire que le mouvement ouvrier doit défendre les acquis des capitalistes contre eux-mêmes.

7. LES NATIONALISATIONS DEMOCRATIQUES.

Pour que le SPN ne soit plus détourné de ses fonctions par les "monopoles", il existerait une solution : il suffirait de nationaliser démocratiquement les principaux trusts.

Cette orientation peut paraître crédible si l'on ignore la question suivante : qui nationalise ? Toutefois, en la posant aux réformistes on obtient la réponse simple : l'Etat. Mais quel Etat ? Quelle est la nature de classe de l'Etat qui nationalise ou contrôle les nationalisations ? Et là, tout le château de cartes s'écroule.

En effet, la question essentielle est celle de la nature de classe de l'Etat qui dirige les opérations de nationalisations. A partir du moment où l'on reconnaît que les nationalisations démocratiques ne seront pas décidées par un Etat ouvrier, quelles se feront dans le cadre capitaliste et sous direction d'un Etat bourgeois alors la perspective des nationalisations démocratiques perd toute sa crédibilité ; de la même manière s'effondre l'affirmation absurde que le SPN appartient au "peuple" ou à la "nation".

8. SUR LE FRONT SOCIAL.

Il reste que dans le cadre de la rationalisation du système, les capitalistes s'apprêtent à prendre ou prennent une série de mesures concernant le SPN. Ces mesures ne manquent pas de frapper les travailleurs en priorité : suppressions d'emplois, accroissement des cadences, blocage des salaires tels sont les principaux effets des mesures prises ou à prendre.

A la lumière de ce qui précède, on comprendra la nécessité de combattre le point de vue selon lequel pour défendre l'emploi, il faut défendre l'entreprise du SPN. Mais il reste que les suppressions d'emplois dans le SPN, même avec reclassement, entraîneront pour les travailleurs la perte de certains acquis. Notamment, le droit syndical, les libertés syndicales sont fréquemment plus importantes dans le SPN que dans le secteur privé (permanents payés par l'administration, locaux syndicaux, etc...).